Q1 :

Depuis le début du siècle, avez-vous observé des changements dans les rôles et modalités des c.o. dans votre milieu ?

R1 : Vrai

Q2 :

Lequel de ces items ne fait pas partie des activités réservées aux c.o.

1. Évaluer une personne atteinte d’un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité.
2. Évaluer la personne dans sa globalité en tenant compte de l'ensemble de ses composantes biologique, cognitive, affective et sociale.
3. Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d’adaptation dans le cadre de la détermination d’un plan d’intervention en application de la Loi sur l’instruction publique.
4. Évaluer le retard mental.

R2 : b

Q3 :

À quelle clientèle de la CSMB les c.o. ne touchent-ils pas ?

1. Élèves à besoins particuliers
2. Élèves doués et surdoués
3. Élèves du secteur primaire
4. Élèves en : francisation, alphabétisation ou accueil
5. Élèves présentant des problématiques de santé mentale
6. Élèves du PFAE
7. Élèves des classes régulières
8. Élèves du secteur des adultes

R3 : aucune de ces réponses

Q4 :

Qu’est-ce qui caractérise les c.o. ?

1. Ils évaluent les difficultés d’adaptation et les capacités adaptatives, déterminent un plan d’intervention et en assurent la mise en œuvre, rétablissent et développent les capacités adaptatives de la personne ainsi qu'ils contribuent au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l’adaptation optimale de l’être humain en interaction avec son environnement.
2. Ils sont des experts de la relation individu-travail-formation. Ils visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.
3. Ils évaluent le fonctionnement psychologique et mental ainsi qu'ils déterminent, recommandent et effectuent des interventions et des traitements dans le but de favoriser la santé psychologique et de rétablir la santé mentale de l’être humain en interaction avec son environnement.

R4 : b

Q5 :

Dans son milieu, le c.o. exerce un rôle-conseil auprès de divers partenaires. En voici quelques exemples : enseignants, parents, élèves (jeunes et adultes), intervenants internes et externes, etc.

Pouvez-vous nommer un autre partenaire important ?

R5 : Direction -

Q6 :

Le mandat d’évaluation du c.o. consiste à :

1. Administrer des inventaires, des questionnaires, des tests psychométriques, etc.
2. Recueillir, décoder, analyser, communiquer

R6 : b

Q7 :

Vrai ou faux

Dans le milieu scolaire, le c.o. accompagne l'élève (jeune ou adulte) dans :

 - La découverte de soi (fonctionnement psychologique, conditions du milieu, ressources personnelles, etc.);

 - L’exploration concrète et active du monde de la formation et du travail;

 - Le soutien au développement de son autonomie;

 - La prise de décision;

 - La confirmation du projet professionnel et sa réalisation.

R7 : Vrai

Q8 :

À l'intention des directions et directions adjointes :

Dans l'optique d'une pratique réflexive, les c.o. doivent, en début d'année, un plan de travail de leurs interventions ainsi que présenter une évaluation annuelle des services d'orientation.

Afin de bien répondre aux besoins et attentes de mon milieu, par la présente...

(cochez toutes les bonnes réponses)

1. Je m’engage à rencontrer le ou la c.o. de mon école dans l'optique d'une pratique réflexive.
2. Je m’engage à rencontrer le ou la c.o. de mon école dans l'optique d'une pratique réflexive.
3. Je m’engage à rencontrer le ou la c.o. de mon école dans l'optique d'une pratique réflexive.
4. Je m’engage à rencontrer le ou la c.o. de mon école dans l'optique d'une pratique réflexive.